



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 1999
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Trente-neuvième session

7 juin-2 juillet 1999

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Juichi Takahara (Japon)

Questions de coordination : mise en oeuvre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 [point 5 b)]

1. À ses 8e et 9e séances, le 10 juin 1999, le Comité a examiné le rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (E/AC.51/1999/6).

Débat

2. D'une manière générale, le rapport a été bien accueilli, tant sur le plan de son contenu que sur celui de l'analyse qu'il propose. On a fait observer qu'il traitait de tous les domaines prioritaires critiques du développement en Afrique, y compris la coopération et l'intégration régionales et la diversification économique, qui ne figuraient pas dans le rapport précédent. Le rapport évoquait aussi les recommandations précises que le Comité avait formulées en vue d'une meilleure coordination. On a toutefois fait observer que la qualité du rapport aurait été rehaussée si on y avait traité des enseignements tirés de l'expérience et des difficultés rencontrées dans chacun des domaines prioritaires.

3. On a souligné que les pays d'Afrique devaient arrêter leurs propres priorités de développement et participer pleinement au partenariat mondial. À cet égard, il fallait encourager les États à s'approprier l'Initiative spéciale. On a aussi affirmé que les pays d'Afrique devaient définir leurs propres priorités et programmes et que les efforts qu'ils

menaient pour résoudre leurs problèmes devaient être mis en évidence et recevoir l'appui de la communauté internationale. Si les expériences d'autres pays en développement étaient instructives, il fallait encourager la diffusion et le partage de données d'expérience entre pays d'Afrique.

4. Selon une opinion exprimée, l'Initiative spéciale avait eu un rôle de catalyseur et suscité de nouveaux projets, dont beaucoup étaient en cours d'exécution.

5. On a déploré que l'Initiative spéciale ne couvre qu'un nombre restreint de pays. On a donc insisté sur la nécessité d'accroître le nombre de pays et de domaines couverts.

6. Un intervenant a fait observer que le rapport du Secrétaire général aurait dû commencer par mettre en relief la corrélation entre l'Initiative spéciale et le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, puisque la première était le cadre d'exécution de second. De plus, on a indiqué que le rapport aurait dû mettre en évidence la corrélation entre les domaines prioritaires du Nouvel Ordre du jour et les recommandations contenues dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité¹ et, à ce propos, on a souligné que les questions relatives au règlement des conflits, à la bonne gouvernance et au développement devaient recevoir un ordre de priorité plus élevé. Selon une opinion exprimée, les futurs rapports devraient mettre explicitement en évidence la congruence des objectifs de l'Initiative spéciale et ceux du Programme d'action du Caire : relance du développement socioéconomique de l'Afrique, ainsi que les liens opérationnels entre l'Initiative spéciale et le Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90. On a aussi fait observer qu'il fallait examiner le lien fonctionnel existant entre l'Initiative spéciale et les organismes des Nations Unies afin de rassembler plus d'éléments probants quant à la valeur ajoutée par l'Initiative.

7. En ce qui concerne le domaine prioritaire de la santé, on a estimé que l'accent mis sur le VIH/sida occultait les effets néfastes d'autres maladies comme le paludisme et la tuberculose, qui faisaient plus de victimes que la pandémie parmi les populations africaines. On a aussi estimé que les efforts que les pays d'Afrique déployaient aux niveaux local et national pour faire face aux problèmes sanitaires devaient être mis en évidence.

8. On s'est inquiété de ce que peu de progrès ont été réalisés sur le plan de l'élimination de la pauvreté en Afrique. Objectif important du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'élimination de la pauvreté était décisive pour le développement. Elle aurait donc dû se voir accorder un rang prioritaire dans les programmes des Nations Unies en faveur de l'Afrique et l'atténuation de la pauvreté aurait dû être considérée comme le principal indicateur des progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative spéciale. De même, aucun résultat tangible n'avait été obtenu sur le plan de la sécurité alimentaire. Il fallait donc redoubler d'efforts dans l'application des programmes dans ces deux domaines. On a aussi souligné qu'il fallait en faire beaucoup plus dans le domaine de la diversification économique.

9. On a déploré l'absence de mesures concrètes dans les domaines prioritaires de l'Initiative spéciale, l'accent étant plutôt mis sur les réunions, les séminaires et autres manifestations analogues. Des mesures plus concrètes s'imposaient donc et, à cet égard, on a considéré que certaines recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique pourraient être utiles pour définir ces activités.

10. On a indiqué que l'Afrique devait avoir davantage de débouchés commerciaux si l'on voulait éviter qu'elle ne soit marginalisée dans l'économie mondiale. On a fait observer que s'il importait de rendre l'économie des pays africains compétitive, il importait tout autant de leur ouvrir les marchés des pays développés et d'offrir ainsi plus de débouchés à leurs produits.

11. On a évoqué l'importance de disposer de ressources suffisantes pour les travaux exécutés dans les domaines d'action prioritaires de l'Initiative. On a d'ailleurs déploré le manque de progrès sur le plan de la mobilisation des ressources. Cette question devrait recevoir plus d'attention de la part de la communauté internationale. On s'est inquiété de ce que le lourd fardeau de la dette grève les ressources des pays d'Afrique, qui sont aussi détournées des activités de développement. À cet égard, il a été proposé d'assouplir les conditions d'accès à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés afin que davantage de pays puissent en bénéficier. En ce qui concerne les questions clefs relatives au développement de l'Afrique, comme la dette et le commerce, il faudrait mentionner les conférences mondiales et africaines qui se sont tenues récemment ainsi que la Déclaration ministérielle publiée à l'issue de la Conférence des ministres des finances et des ministres du développement économique des pays d'Afrique, ainsi que le Communiqué ministériel du débat de haut niveau du Conseil économique et social sur l'accès aux marchés : évolution depuis les négociations d'Uruguay² et la résolution 53/174 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1998 sur les produits de base.

12. On a noté avec satisfaction que la coordination entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods s'était améliorée, mais on a souligné qu'il fallait en faire davantage pour accroître la participation de ces institutions à la coordination générale de l'aide au développement en Afrique. Pour ce faire, il faudrait tenir des consultations étroites avec le Comité administratif de coordination et pouvoir compter sur la participation active de la direction des institutions de Bretton Woods. On a insisté sur la nécessité de renforcer la coordination et la collaboration entre les initiatives bilatérales, multilatérales, régionales et sous-régionales.

13. Des préoccupations ont été exprimées quant aux possibles chevauchements en raison de l'existence de deux secrétariats au sein du système des Nations Unies, à savoir le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés et le secrétariat de l'Initiative spéciale. La collaboration étroite existant entre le Bureau du Coordonnateur spécial et le secrétariat de l'Initiative a été notée avec satisfaction.

14. Il a cependant été fait observer avec préoccupation que certaines propositions concernant les indicateurs de résultats figurant à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général et ayant trait à la gouvernance comportaient des éléments qui n'avaient pas été approuvés par les organes intergouvernementaux concernés et n'étaient pas conformes à la réalité africaine. Le Comité a également noté que les propositions concernant les indicateurs de résultats en matière de diversification économique, de coopération régionale, de mobilisation des ressources et d'éradication de la pauvreté ne comportaient pas d'éléments permettant de mesurer les dispositions concrètes à prendre pour améliorer la situation économique de l'Afrique.

15. S'agissant des indicateurs des progrès réalisés en ce qui concerne l'application de l'Initiative spéciale, il a été estimé que cette question devrait être examinée avec soin et prudence, étant donné qu'il s'agissait d'un domaine relativement nouveau qui faisait toujours l'objet d'un examen dans d'autres instances. Le point de vue a été exprimé selon lequel ces indicateurs devraient être affinés pour pouvoir être applicables à l'ensemble des pays d'Afrique compte tenu de la nécessité de tenir compte de la réalité et des spécificités de chaque pays.

16. Le Comité a noté que les propositions concernant les indicateurs de résultats demandées par le Comité à ce sujet n'avaient pas été approuvées par l'Assemblée générale.

17. Le point de vue a été exprimé selon lequel le partenariat avec l'Afrique dans le cadre d'une coopération Sud-Sud devrait être renforcé et l'ONU devrait y contribuer plus activement. L'importance d'un appui à la région centre-sud, en particulier, a été soulignée.

18. L'importance du contrôle de l'application des recommandations du Comité afin que l'Initiative spéciale soit pleinement opérationnelle avant son examen à mi-parcours et l'examen final du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, en particulier au niveau des pays, a été soulignée. À cet égard, le Comité s'est félicité de la matrice figurant à l'annexe III du rapport, qui pourrait être encore améliorée en y ajoutant une quatrième colonne consacrée aux mesures prises par les institutions spécialisées.

Conclusions et recommandations

19. **Le Comité a pris note du rapport intérimaire du Secrétaire général ainsi que des résultats de l'Initiative spéciale et s'est félicité de l'amélioration de la qualité du rapport, comparé à celui présenté en 1998. Il a noté avec préoccupation que seul un petit nombre de pays était couvert par l'Initiative et a demandé à ce que celle-ci ait une couverture plus large. Il a pris note de l'élaboration par la CNUCED de deux programmes consacrés à la diversification et à la coopération et à l'intégration régionales, respectivement, qu'il a approuvés.**

20. **Le Comité a pris note des progrès réalisés en matière de coordination aux niveaux national, sous-régional et régional, et s'est félicité de la tenue d'une réunion régionale annuelle de coordination des organismes du système des Nations Unies travaillant en Afrique, ainsi que de l'utilisation de l'Initiative spéciale comme mécanisme de coordination. Il s'est également félicité de la participation active des institutions de Bretton Woods à l'application de l'Initiative spéciale, ainsi que du renforcement de la coordination avec les organismes du système des Nations Unies qui en est résulté. Il a pris note de la stratégie novatrice de mobilisation des ressources brièvement décrite lors de la réunion organisée en octobre 1998 par la Banque mondiale et le secrétariat de l'Initiative spéciale et figurant dans un rapport des coprésidents du Comité directeur du Comité administratif de coordination sur l'Initiative spéciale.**

21. **Le Comité a demandé à ce qu'une stratégie de mobilisation des ressources et un plan d'action concret lui soient présentés pour examen à sa quarantième session en 2000.**

22. **Tout en se félicitant de l'accent mis sur l'amélioration de la compétitivité de l'Afrique dans le domaine prioritaire des échanges, le Comité a demandé à ce que des mesures soient également prises pour faciliter l'accès aux marchés et à ce qu'elles soient mentionnées dans le prochain rapport d'activité.**

23. **Le Comité a pris note de la matrice préparée par le Secrétariat pour donner suite à ses recommandations et a demandé à ce qu'elle soit complétée par une quatrième colonne décrivant les mesures adoptées et lui soit présentée avec les prochains rapports intérimaires.**

24. **Le Comité s'est félicité du renforcement de la collaboration entre le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, la Commission économique pour l'Afrique et le secrétariat de l'Initiative spéciale et leur a demandé de travailler en étroite liaison en vue d'harmoniser les différentes initiatives concernant l'Afrique, et notamment de renforcer les liens et les éléments communs entre l'Initiative spéciale, le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Ordre du jour du Caire pour la relance du développement**

économique et social de l'Afrique, et le Programme d'action de Tokyo, d'une part, et les autres initiatives multilatérales et bilatérales d'autre part.

25. Le Comité a demandé aux organismes responsables des divers domaines d'activité de l'Initiative spéciale d'être représentés au plus haut niveau approprié lors de ses futures réunions consacrées à l'Initiative afin de l'aider dans ses délibérations.

26. Le Comité a recommandé d'accélérer la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale en apportant un soutien au plus grand nombre possible de pays ou de régions qui auraient besoin d'un financement pour des activités ayant un impact direct sur le terrain.

27. Le Comité a demandé que ses observations soient communiquées au Conseil économique et social lors de son débat consacré aux questions de coordination en Afrique, qui doit se tenir en juillet 1999.

28. Le Comité a demandé à ce qu'un rapport intérimaire sur l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, présentant notamment les mesures prises en application des recommandations susmentionnées, lui soit présenté pour examen à sa quarantième session.

Notes

¹ A/52/871.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 3* (A/53/3), chap. IV.